

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 28/10/2024 - 8215 - 2019 B 00939 - 879 809 952 - HOLDING AZOR



Désignation de l'entreprise		EURL HOLDING AZOR		Zac De La Roubiague		
Adresse de l'entreprise		47390 LAYRAC		Durée de l'exercice en nombre de mois *		
SIRET		8 7 9 8 0 9 9 5 2 0 0 0 1 0		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				30062024		
				Exercice N-1 clos le		
				30062023		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
				Net		
				4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
		014	2 000	016	581	
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040	5 750	042	5 750	
	Total I (5)	044	7 750	048	581	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	48 900	070	48 900	
		072	31 692	074	31 692	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	119	086	119	
	Charges constatées d'avance *	092	4 166	094	4 166	
	Total II	096	84 877	098	84 877	
	Total général (I + II)	110	92 627	112	581	
PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		
		NET		NET		
		1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	120	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126	100	126	100	
	Réserves réglementées*	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	3 324	132	818	
	Report à nouveau	134		134		
	Résultat de l'exercice	136	(2 947)	136	2 506	
	Subventions d'investissement	137		137		
	Provisions réglementées	140		140		
	Total I	142	1 476	142	4 424	
Provisions pour risques et charges	Total II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 372	166	2 350	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 12 632)	172	24 063	172	52 129	
	Comptes courants d'associés	173	11 234	173	11 234	
	Autres dettes	175	52 900	175	66 589	
	Produits constatés d'avance	174		174		
Total III	176	90 569	176	132 302		
Total général (I + II + III)	180	92 046	180	136 726		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL HOLDING AZOR		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30062024		
				Exercice N-1 clos le 30062023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	283 200	
					285 000	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	3 977	1 327	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	287 177	286 327	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 789	2 309
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	324	313
	Rémunérations du personnel *			250	247 000	247 384
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	34 758	36 732
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	128	128
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	3	5
		260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	285 003	286 871	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	2 175	(543)	
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers (III)			280	10 000	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	5 122	6 951
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(2 947)	2 506	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 122	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	31 971	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Zones de développement prioritaire (art. 44 septdecies)					
	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	346				
643						
648						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352	34 146	
			Déficit col. 2	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1	370	34 146	
			Déficit col. 2	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **92 046** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **287 177** euros et un total **charges** de **290 125** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-2 947** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2023** et finit le **30/06/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Usufruit temporaire SCI CASTINE IMMO	Linéaire	15 ans et 7 mois

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Autres éléments significatifs

Le 20 décembre 2019, la société a fait l'acquisition de l'usufruit temporaire de 500 parts de la SCI CASTINE IMMO, pour un montant de 2 000€ et comptabilisé en actif incorporel.

Cet usufruit temporaire a une durée de 187 mois.

HOLDING AZOR
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZA de la Roubiague
47390 LAYRAC
879 809 952 RCS AGEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 17 OCTOBRE 2024

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 2 947,45 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 2 947,45 euros

En totalité au compte « autres réserves » -2 947,45 euros

Portant le solde du compte « autres réserves » à 376,33 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Certifié conforme
La Gérance**

Mme Stéphanie ZORZI

Signé par :
 **Mme Stéphanie ZORZI**
1A6A7BA65FC645D...

M Christian ZORZI

Signé par :
 **M Christian ZORZI**
35538AC3F80E4D4...

**Copie certifiée
conforme**